

Dominique Douard
Entrepreneur du Paysage, Perpignan
Président de la COMEP* (Val'Hor)

Alors que nous approchons du terme de ce 11ème Colloque du Conseil Scientifique de la SNHF, " Jardins, Environnement et Santé", il m'est agréable d'intervenir au nom des professionnels du Végétal de l'Interprofession Val'Hor.

Ces professionnels partagent une même passion et ont en commun un même élément fédérateur : **Le Végétal d'ornement**. Ce végétal dont il a été tant question aujourd'hui !

Au sein de **Val'Hor**, la **COMEP**, est plus spécialement chargée d'étudier, de proposer et de mettre en oeuvre les orientations spécifiques de la filière du Paysage. Elle est un lieu de réflexion et de proposition pour promouvoir l'utilisation du végétal d'ornement sous toutes ses formes.

Nous savons tous qu'une réalisation réussie passe avant tout par un bon projet. D'où la nécessité d'un dialogue permanent, d'une collaboration étroite, entre ceux qui imaginent, qui conçoivent, et ceux qui réalisent sur le terrain.

Parmi les actions menées par la Comep, je parlerai aujourd'hui plus particulièrement de "**CITÉ VERTE**".

Cette appellation est d'abord la traduction intégrale de "Green City", initiative lancée en 2002 par nos confrères des Pays-Bas. La Cité Verte a une vocation internationale. Elle est reprise notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne...

Le mot "Cité" du latin "civitas", lieu de vie citoyenne, doit être interprété ici dans son sens le plus large. Il nous interpelle sur le fait que la moitié de la population mondiale vit désormais en ville. En France métropolitaine, la population urbaine s'élève à 44,2 millions de personnes soit près de 75 % de la population totale et nous savons que cette tendance se confirmera dans les années futures !

Ensuite nous trouvons le mot "Vert".

Bien entendu, pour les professionnels que nous sommes, ce mot évoque de prime abord le Végétal, et il est vrai que notre démarche a clairement pour objectif de rappeler que la plante est une composante indispensable de l'espace urbanisé. Mais ce mot "Vert" est ici por-

teur d'un sens beaucoup plus large.

Nous sommes tous conscients du fait que le végétal est un argument initial qui nous ouvre les portes d'une réflexion beaucoup plus étendue sur la place de la nature en ville, sur les attentes de nos concitoyens en matière d'environnement, de bien-être, de développement durable et de paysage (sachant qu'un paysage n'est pas composé que de végétaux !). Je me permettrais même d'ajouter, d'une certaine dimension éthique ...

Le végétal n'est qu'un élément de notre réflexion, même s'il ne doit jamais en être absent. Voilà pour la sémantique.

Mais pourquoi avoir choisi cette appellation, alors que les professionnels disposent déjà d'organisations efficaces qui pourraient communiquer sur les mêmes thèmes ?

La réponse est simple : nous voulions unir nos efforts pour travailler sous une bannière commune et neutre, susceptible d'accueillir non seulement les professionnels mais aussi toutes les personnes qui, à un degré ou un autre, peuvent venir enrichir notre réflexion par leur expérience, leurs recherches, leur savoir-faire.

Par ailleurs "La Cité Verte" fonctionne avec des fonds collectifs, qu'ils soient interprofessionnels, nationaux ou européens. Nous devons donc respecter la règle qui veut que des fonds collectifs ne servent qu'à des actions d'intérêt collectif où chaque participant accepte de s'effacer derrière le message qu'il souhaite transmettre: La Cité Verte nous semble donc le cadre idéal pour cela.

CITÉ VERTE

Les objectifs

Cité Verte n'est pas une campagne de communication à caractère promotionnel, mais une action en profondeur, basée sur le long terme, auprès des décideurs et des citoyens pour faire prendre conscience de la valeur réelle du végétal et favoriser le " réflexe végétalisation" lors de la création, l'amélioration ou la rénovation de tous espaces paysagers publics ou privés. Nous devons faire en sorte que le végétal soit à l'ordre du jour de tous les projets de construction et d'aménagement.

*COMEP : Commission des métiers du paysage

Au-delà de l'intérêt intellectuel de la démarche, c'est bien la médiatisation de toutes les actions entreprises, études conduites et contribution de toute nature, (le colloque de ce jour en est un exemple) qui permettra de modifier non seulement les attitudes (car l'image du végétal est déjà excellente) mais surtout d'influencer les comportements des décideurs.

Cet impératif paraît évident, pour nous qui vivons cela au quotidien. Mais en réalité nous devons faire preuve de la plus grande vigilance. L'exemple récent du végétal, grand oublié du Grenelle de l'Environnement, est à cet égard édifiant. Nous nous sommes étonnés que, pas une seule fois, le mot "végétal" n'apparaisse dans le projet de loi Grenelle. La leçon à en tirer est que le végétal est une véritable cause et que comme toute les causes, il convient de rester mobiliser en permanence pour la défendre.

Le centre de réflexion

Les professionnels ont bien compris que la réussite de cette démarche passait par l'ouverture et le contact avec des personnalités venues d'horizons divers, qu'ils n'avaient pas l'habitude de côtoyer jusqu'alors. Nous devons impliquer dans notre démarche des politiques, des médecins, des journalistes, des scientifiques et d'une manière générale toutes les compétences qui pourront nous aider à étayer notre argumentaire en faveur de la Cité Verte.

Le cadre de ces rencontres sera le "Centre de Réflexion" que nous nous attachons à mettre en place. Il sera présidé par une personnalité non issue des milieux professionnels, mais très impliquée dans nos thématiques de travail. Nous voulons en faire un lieu d'échange et de prospective, de débat et de dialogue. Sa mission sera de produire de l'information pour le grand public, la presse, les leaders d'opinion, les institutionnels .

Une dimension européenne.

Comme je l'ai souligné précédemment, nous nous inscrivons d'emblée dans une logique de coopération européenne. Nous souhaitons collaborer activement avec nos homologues européens. Nous allons mettre en service un site Internet commun. Nous voulons développer les échanges d'expériences et mener des actions

d'influence au niveau communautaire. En effet, il est estimé que, dans le domaine de l'environnement, 60 à 70 % des nouveaux textes réglementaires nationaux sont issus d'une traduction de directives définies à Bruxelles. Cette dimension européenne nous paraît donc essentielle et est largement partagée par nos partenaires que nous avons rencontrés à Angers le 18 Février dernier.

Nous avons tous les mêmes problèmes; nous devons donc promouvoir les mêmes solutions, tout en reconnaissant que la place du végétal dans les pays du nord de l'Europe n'est pas tout à fait la même que dans les pays méditerranéens.

Les moyens financiers.

L'interprofession ValHor est le maître d'oeuvre de l'action Cité Verte en France. Ce qui signifie que grâce aux fonds collectés auprès de tous les professionnels, Cité Verte dispose d'un mode de financement indépendant et espère aussi pouvoir profiter de financements européens.

**Jardins, environnement et santé
11^e colloque scientifique de la SNHF
15 mai 2009**